

Séance du 1^{er} décembre 2020 à 18 heures 15 mn

Délibération n°2020-55

Nombre de conseillers En exercice : 68 Présents : 51	Absents : 17 - dont suppléés : 6 - dont représentés : 2 procurations Votants : - dont « pour » : 59 - dont « contre » : 0 - dont abstention : 0
---	---

Le 1^{er} décembre deux mil vingt à 18 heures 15 mn, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à la salle du cinéma de Cizos.

Présents : SENAC Annie suppléante de MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, DUCAUD Aline, ARNAUD Alexandre suppléant de MAILHES Jean-Louis, VERDIER Jean-Marc, BRUZZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, BETBEZE ABADIE Christophe, VICTORIN Éric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, CHEF D'HOTEL Annick, GHARFI Paul, BOYER Didier, ASPECT Joël, ROUSSE Gaëtan, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, DUBOSC Michel, ABADIE Pascale, CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, GAYE Frédéric, GALES Jean-Luc, ZAÏTER Chaabane, MOLE Michel, MOULEDOUS Michel, CIEUTAT Yves, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, HUSS Coralie, FRANCINGUES Alain, PIQUE Eric, LABAT Pierre, DUFFO Eric, SORBET Jean-Louis, GALIN Myriam suppléante de REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, ABADIE Laurent suppléant de LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, FONTAN Elisabeth, CIEUTAT Serge, MOULEDOUS Jean-Claude, PASQUINE Suzanne, SARRACANIE Jean-Paul, LOULA Pierre suppléant de MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry, LACOSTE Henry

Absent(e)s : MAUMUS Jean, DUTREY Christian, LOUGE Bernard, DESSACS Christian, LURDE Jean, MATHA Philippe, LAPEYRE Jean-Paul, DAZET Joël

Excusé(e)s : MAILHES Jean-Louis, LAGARDE Josiane, FORTASSIN Catherine, DUPRAT Christian, REY Henri, SOLLES Myriam, LANNEGRASSE Nadège, IZA VERGARA Isabelle, DAYRES Dominique

DAZET Joël a donné procuration à CASTERAN Joël

DAYRES Dominique a donné procuration à GRASSET Jean-Pierre

Monsieur CIEUTAT Serge est nommé secrétaire de séance

Vu l'article 13 précisant les règles d'option d'achat,

Le Président informe le Conseil Communautaire que la SCM BERTHOLOME-MIRALES-SILLIERES souhaite acquérir les locaux loués.

Pour mémoire, le détail du coût de l'opération se détaille :

Coût Total	542 108,00 € HT
Montant des Aides Publiques	386 000,00 €
Capital à amortir	156 108,00 €
Annuité	10 407,00 €
Intérêt de l'emprunt	468,32 €
Total de l'annuité	10 875,00 €
Mensualités	906,29 € soit 907,00 €

A ce jour, le cabinet médical a payé 90 700,00 € HT correspondant au montant des loyers du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2020.

Conformément à l'option d'achat et aux termes du dit article 13, le prix de vente est constitué des échéances restantes à couvrir à la date de la cession, soit le 1^{er} janvier 2021 et se décompose de la façon suivante :

- Echéance restant à couvrir 907,00 € HT soit 1 088,40 TTC
 - Durée 80 mois
- TOTAL DU 72 560,00 € HT soit **87 072 TTC**

A cela, il est nécessaire de rajouter le prix du terrain, soit 5 000,00 € pour une superficie totale de 246,46 m².

Le Prix de vente se décompose de la manière suivante :

- Echéance à couvrir 72 560,00 HT soit **87 072 TTC**
- Terrain **5 000,00**

Le prix de vente s'élève à 87 072 + 5 000 = **92 072 €**

Il est précisé que le Diagnostic de Performance Energétique restera à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la proposition du Président
- De mandater le président pour signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Gérard BARTE